



Demande de remboursement d'un credit a la consommation qui remont

Par **durdur99**, le **25/02/2012** à **14:31**

Bonjour,

un courrier de "intrum justitia" me met en demeure de rembourser 996.75 € pour ca-cf-finaref. courrier avec le nom ressemblant au mien. j'ai voulu savoir qui etait finaref et l'on m'a repondu que la dette remontait à 28 ou 29 ans et qu'ils recherchent quelqu'un qui serait nè proche du mans avec le nom ressemblant au mien. je suis ne en italie. Ce matin nouveau courrier intitulè PROJET DE SAISINE on me demande de regler imperativement sous 4 jours.

que dois je faire parceque cela commence a m'enerver serieusement. je ne sais absolument rien de ce monsieur ni de finaref.

merci

Par **Marion2**, le **25/02/2012** à **17:17**

Bonjour,

Il y a prescription. A moins qu'il y ait eu un procès avec titre exécutoire. A cette époque la prescription était de 30 ans.

Ce courrier de projet de saisine vous a t'il été envoyé en recommandé ou en courrier simple ?

Ne vous laissez pas intimider...

Par **durdur99**, le **25/02/2012** à **18:05**

le courrier projet de saisine a ete envoyè en courrier simple.

Par **Marion2**, le **25/02/2012** à **19:13**

Vous n'en tenez pas compte.

C'est du bluff...

Par **Tisuisse**, le **25/02/2012** à **19:45**

A durdur99, bonjour,

Nous avons 62 topics qui traitent de cette officine de recouvrement dont les méthode d'action nous parraissent plus que douteuses.

Voyez ici :

http://www.experatoo.com/forum/rechercher/rechercher.php?EXP_RECHERCHE=intrum%20j&PAGE=1

Par ailleurs, lisez ceci :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm